

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2023-46

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi 27 novembre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 21 novembre 2023 qui a été adressée par mail le 21 novembre 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS, Yann PATULA, Gilbert CERUTTI (9)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne procuration à Isabelle TISSOT (1)

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage : 28/11/2023

Nombre de membres votants : 9 + 1 = 10

Secrétaire de séance : Thierry JANIER-DUBRY

Objet : renouvellement d'adhésion au groupement d'achat électricité

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, D'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la commune de Meussia est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération **2016_20_12SIDEN** du conseil municipal du **20/12/2016**,

Considérant que le groupement de commandes dont la commune de Meussia est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le **31/12/2025** pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Meussia d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter **01 janvier 2026** pour l'électricité,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de la commune de Meussia en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** Mme le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Meussia et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** Mme le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la commune de Meussia pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexes à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte la commune de Meussia dans le cadre de la convention constitutive.

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 27 novembre 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-46 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Thierry JANIER-DUBRY



Le Maire,
Isabelle TISSOT

